

## A V I S

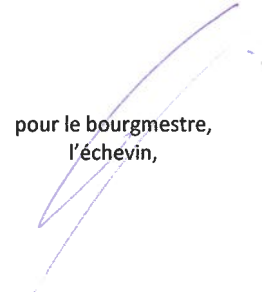
La délibération du conseil communal du 16 décembre 2024 portant modification du règlement général de circulation a été approuvée par Madame le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le 31 décembre 2024 (réf. cce/rc/avis/24/6487), et le Ministère des Affaires intérieures, le 10 janvier 2025 (réf. 322/24/CR).

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 20 janvier 2025



le secrétaire,



pour le bourgmestre,  
l'échevin,

